

Lotissement : "La Closerie de Bellevue 2"

Réalisation : Coopérative Vendéenne du Logement

LOT n°8

37 rue de la Closerie de Bellevue

Date : avril 2025

Échelle : 1/250

Référence : L 20 7875 JL/FD

Informations :

Référence cadastrale: ZC n°444
Superficie du lot : 647m²
Superficie de plancher maxi : 245m²

Documents :

Permis d'aménager 085 036 23 F0001
en date du 11 juillet 2023.

Systèmes de coordonnées :

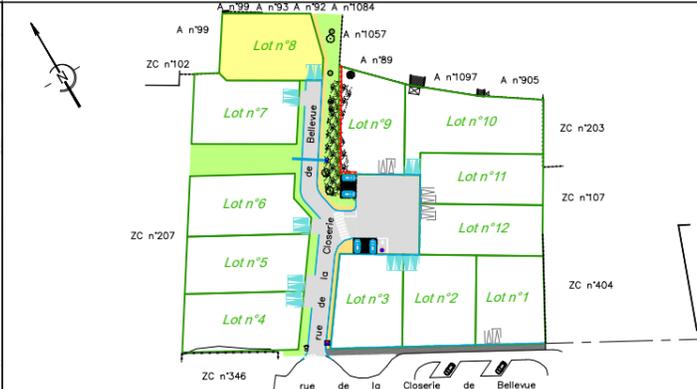
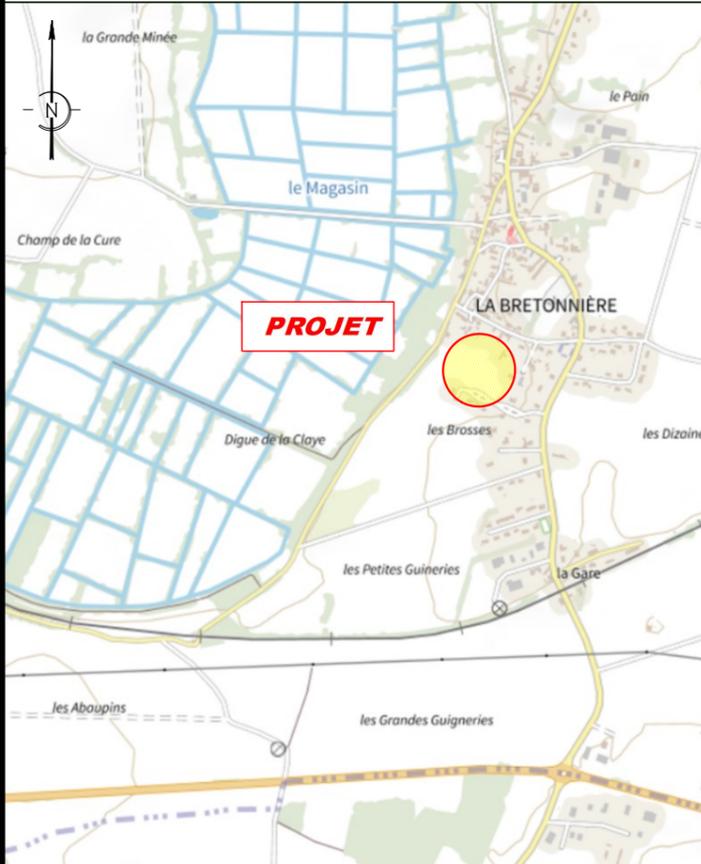
Nivellement : N.G.F.-IGN 69 (G.P.S.)
Rattachement planimétrique :
RGF93 - projection zone 6 (CC47)

PLAN DE SITUATION

SANS ÉCHELLE

PLAN DE REPÉRAGE

SANS ÉCHELLE

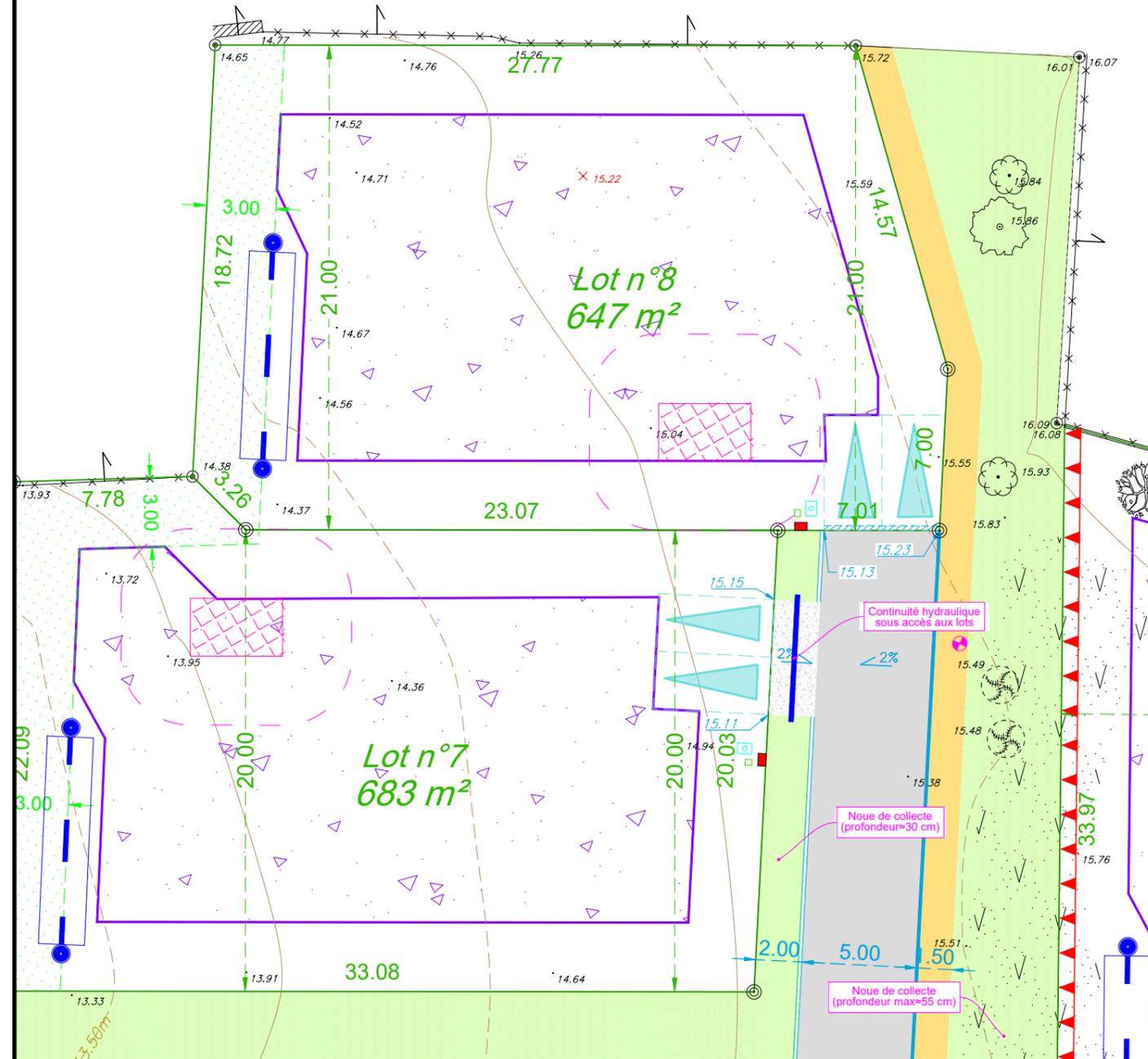


**SELARL
Frédéric
GUILBAUDEAU**



Centre d'Affaires 5ème Avenue
7, Allée Alain Guénant
LES SABLES D'OLONNE
B.P. 10145
85104 LES SABLES D'OLONNE
Cedex
T : 02.51.95.16.86
mail : contact@guilbaudeau.fr

Gwénaél TANGUY
Architecte dplg,
Urbaniste et
Paysagiste
32 avenue des Moulins
44490 LE CROISIC
T : 06 85 73 62 41
gwenael.tanguy.archi@bbox.fr



	Mur et appartenance		Réseau EP Ø200		Zone où l'implantation du dispositif d'assainissement respecte la distance d'éloignement recommandée avec les limites de lots		Chemin piétonnier : bicouche noir
	Clôture et appartenance		Bordure AC1		Hypothèse d'implantation de l'assainissement autonome avec une filière de filtre compact (monocuve), respectant la distance d'éloignement de 3 m avec les bâtiments et en dehors de la zone de circulation de véhicules		Chemin piétonnier : type "starline"
	Repère géomètre pour mesurage		Bordure CR3		Accès au lot Parking privé ouvert sur la voie (5,00m x 5,00m minimum) emplacement indicatif		EV, noes minérales (pelouse ou plantations à définir en concertation avec les services de la commune)
	Borne OGE nouvelle		Bordure T2		Accès au lot (5m de largeur obligatoire) Parking privé ouvert sur la voie (5,00m x 5,00m minimum) emplacement obligatoire		Chaussée : enrobé
	Borne O.G.E. ancienne		Bordure parpaings		Massif filtrant		Stationnements : type "evergreen" béton
	Borne O.G.E. ancienne		Altitude projetée voirie finie		Coffrets EDF, Télécom, AEP (indicatif)		Béton balayé
	Altitudes avant travaux		Coffrets EDF, Télécom, AEP (indicatif)		Zone non constructible		Accès au lot Parking privé ouvert sur la voie (5,00m x 5,00m minimum) emplacement indicatif
	Courbe de niveau avant travaux		Candélabre (indicatif)		Accès au lot (5m de largeur obligatoire) Parking privé ouvert sur la voie (5,00m x 5,00m minimum) emplacement obligatoire		Accès automobile interdit.

-Les constructeurs devront vérifier sur place l'emplacement des réseaux VRD (AEP, EDF, FT, candélabres...) exact avant construction.
Tout déplacement sera à la charge de l'acquéreur.
-Compte tenu des activités de chantier, les constructeurs doivent impérativement vérifier les cotes périmétriques avant construction.
Toute anomalie devra être signalée au cabinet.
-Les cotes altimétriques sont des cotes projet et, à ce titre non contractuelles. Elles doivent être contrôlées par les entreprises.